

Appui à la réinsertion sociale des familles déplacées vivant dans les casernes militaires

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 18	Date de la réunion: 29.11.2007
Point n°: 4	Projet: BDI/A-5
Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission : 23.11.2007
De : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNRRDPHG)	Contact : NIRAGIRA Zénobé Tel : (257) 22 25 15 39 / (257) 77 73 39 39 E-mail : niragiraz@yahoo.fr
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Téléphone : 77 751 951 ou 22 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Complément au projet PBF/BDI-B-2 : Casernement des membres de la Force de Défense Nationale pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Appui à la réinsertion sociale des familles déplacées vivant dans les casernes militaires.	
Montant des fonds PBF demandé pour le Projet proposé : 212 447UD dollars	
Montant des charges indirectes demandé : (7%)	

1. Historique

La dernière crise survenue au Burundi en 1993, a engendré des problèmes sociaux importants. Effectivement, il est né des catégories sociales des sinistrés et des vulnérables formés de déplacés intérieurs, rapatriés, réfugiés extérieurs, chômeurs, déscolarisés, etc. Plusieurs familles rescapées de tueries ont été obligées de fuir leurs ménages. Certains ont fui le pays pour aller vivre en exil, d'autres se sont réfugiés autour des positions militaires et ont constitué par la suite des sites de déplacés, d'autres encore ont trouvé refuge dans les casernes militaires ou d'autres infrastructures publiques.

Parallèlement à cette situation, certains militaires dépêchés soit pour faire la guerre contre la rébellion, soit pour protéger les populations réfugiées autour des positions ou défendre les points vitaux et stratégiques ont été eux aussi à la base des violations des droits de l'homme. Dans le cadre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, plusieurs projets ont été initiés pour appuyer la réforme du secteur de sécurité, notamment les projets "*Casernement des Forces Nationales de Défense (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations*" et "*Promotion de la discipline et amélioration des relations entre la Force de Défense Nationale (FDN) et la population à travers la moralisation du corps*" initiés dans le but de retirer les troupes des positions militaires tout en amorçant le processus de la professionnalisation du corps. L'élément essentiel dans le projet "Casernement" consiste à réhabiliter 14 casernes pour disponibiliser les infrastructures et créer des conditions propices aux formations prévues pour les membres la FDN dans le cadre du projet "Moralisation".

Le casernement des membres de la FDN devrait être précédé par la relocalisation des familles déplacées vivant dans les casernes militaires. Ces familles sont essentiellement constituées par des femmes et des enfants, des fois des veuves et des orphelins constituant une catégorie de personnes vulnérables qui nécessitent une approche de réintégration spécifique et soutenue. La réintégration des sinistrés est prévue dans le cadre d'un programme conjoint en cours d'élaboration et auquel le Fonds de consolidation de la paix va contribuer à concurrence de 2,000, 000US dollars.

Raison d'être du Projet

Actuellement que la situation sécuritaire est largement rétablie suite à l'arrêt des hostilités conclu par les parties belligérantes, un besoin de retourner et de se réinstaller dans leurs milieux d'origine est ressenti par les familles sinistrées. Le projet *Casernement des membres de la Force de Défense Nationale pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations* prévoit la dotation de 30 tôles à chaque famille, en complément aux actions de réinstallation prévues dans le programme conjoint ci haut cité dont l'élaboration n'a pas pu être achevée à temps pour ne pas retarder les activités de réhabilitation des casernes.

Le présent projet est une réponse à l'urgence ressentie par le projet Casernement dont le début des travaux de réhabilitation est prévu pour mi-janvier 2007. Il permettra i) le retour de 995 familles déplacées dans leur milieu d'origine, ii) l'organisation de l'auto construction des maisons basée sur la stratégie d'entraide sociale et de solidarité communautaire notamment pour la fabrication de briques et l'élévation des murs des maisons en faveur des retournés, iii) l'acquisition. des matériaux dont ils ne peuvent pas eux-mêmes se procurer notamment les tôles, les clous, les portes et les fenêtres.

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
|
 | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | |
| | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur :

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

La mise en oeuvre de ce petit projet prendra 1,5 mois.

- Frais de soutien indirect des agences*

7 %

- Examen général de la présentation du Projet*

Recommandations

- Examen général de la présentation du projet

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du projet.

5. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

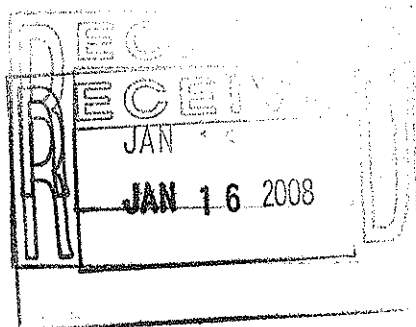
- Approuvé pour un budget total de USS 212,447 USD
 Approuvé avec modifications/conditions
 Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
 Reporté
 Rejeté

Motif/Remarques

S.E. Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général Youssef Mahmoud	S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza
Co-Président du Comité de Pilotage Conjoint	Co-Président du Comité de Pilotage Conjoint

6. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies – PNUD, PNUD – agences participantes des Nations Unies; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI**

<p>Entités des Nations Unies participante : PNUB et BINUB/Section Intégrée Paix et Gouvernance</p>	<p>Ministère : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNRRDPHG)</p>
<p>Directeur du Projet :</p> <p>Nom : NIZIGAMA Véronique Chef de Cabinet au Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre</p> <p>BP 6518 BUJUMBURA (257) 22 24 69 24 (257) 79 94 40 37 C/O niragiraz@yahoo.fr</p>	<p>Président du groupe d'experts</p> <p>Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale</p> <p>B.P : 1840, Bujumbura Téléphone : 77-751 951 ou 22-22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr</p>
<p>Titre du Projet : <i>Appui à la réinsertion sociale des familles déplacées dans les casernes militaires.</i></p> <p>Numéro du Projet : BDI/A-5</p>	<p>Lieu du projet : Tout le pays</p>

<p>Description du Projet :</p> <p>Le projet vise la réinstallation et la réinsertion des populations qui ont fui leurs propriétés à cause de la guerre et qui avaient temporairement trouvé refuge dans les casernes militaires qui vont être réhabilitées début janvier 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du projet <i>Casernement des Forces Nationales de Défense (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations.</i></p> <p>Le présent projet est une réponse à l'urgence ressentie par le projet "Casernement" dont le début des travaux de réhabilitation est prévu pour mi-janvier 2007. Il permettra i) le retour de 995 familles déplacées dans leur milieu d'origine, ii) l'organisation de l'auto construction des maisons basée sur la stratégie d'entraide sociale et de solidarité communautaire notamment pour la fabrication de briques et l'élévation des murs des maisons en faveur des retournés, iii) l'acquisition des matériaux dont ils ne peuvent pas eux-mêmes se procurer notamment les tôles, les clous, les portes et les fenêtres.</p>	<p>Coût total du Projet : 212 447US dollars</p> <p>Fonds de Consolidation de la Paix : 212 447USD</p> <hr/> <p>Durée du Projet : Un mois et demi</p>
<p>Objectif global : Le but principal du projet est de rendre possible la réhabilitation des casernes militaire en appuyant la réinstallation et la réinsertion sociale des familles déplacées vivant dans les casernes.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le retour et la réinstallation de 995 familles dans leurs anciennes propriétés ou sur des sites villages aménagés sont organisées et facilitées ; 2. La cohabitation pacifique et la réconciliation entre les candidats au retour et les communautés d'accueil sont consolidées ; 3. La relance de l'activité économique de base en faveur des retournés, principalement dans le domaine de l'agriculture et élevage est appuyée et promue ; 4. La reconstruction des maisons pour logements en faveur des retournés selon l'option de réinstallation choisie est facilitée. <p>Activités essentielles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Identifier et vérifier les listes des bénéficiaires et précision sur les options de réinsertion souhaitées individuellement en mettant à contribution les structures de commandement des casernes; 6. Sensibiliser les familles, les administrations locales et les communautés dans les zones de retour à l'accueil pacifique desdites familles et à la réconciliation ; 7. Octroyer des kits pour le démarrage des activités économiques de base ; 8. Organiser le transport des familles ; 9. Octroyer des matériaux non disponibles chez les bénéficiaires (portes, fenêtres, clous pour charpente, clous pour tôles, feuillards de fer). 	

Date d'examen par le Groupe d'Experts	: 22 novembre 2007
Date d'Approbation par le Comité de Pilotage	: 29 novembre 2007

Nom/Titre

Signature

Date

**Ministre de la Solidarité Nationale,
du Rapatriement, de la
Reconstruction Nationale, des Droits
de la personne Humaine et du Genre**

PNUD

Date d'Approbation par le Comité de Pilotage : 29 novembre 2007

Nom/Titre

Signature

Date

**Ministre de la Solidarité Nationale,
du Rapatriement, de la
Reconstruction Nationale, des Droits
de la personne Humaine et du Genre**



PNUD



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burundi est en train de sortir d'une des plus longues crises qu'il ait eu à traverser depuis son indépendance et dont les conséquences ont profondément affecté une grande partie de la population notamment par i) le déplacement des populations soit à l'intérieur soit à l'extérieur du pays, ii) l'inaccessibilité au logement décent et aux services sociaux de base, iii) la pauvreté accrue suite au pillage des biens et de moyens de production, etc. La population sinistrée comprend les déplacés intérieurs et les réfugiés, mais aussi les rapatriés ainsi que d'autres catégories de populations restées sur les collines et/ou dispersées, tous en état de vulnérabilité et d'extrême pauvreté.

Selon l'enquête réalisée en 2005 par OCHA, les effectifs des sinistrés intérieurs vivant dans les sites de déplacés étaient estimés à plus ou moins 116.000 répartis sur 110 sites tandis que les statistiques disponibles à la même époque indiquaient qu'il y avait plus de 500.000 personnes réfugiées, y compris 200.000 dits "de longue date", c'est-à-dire ceux qui se sont réfugiés en 1972, y compris leurs enfants.

A ces effectifs de déplacés recensés dans les sites à l'intérieur du pays, une autre catégorie moins fréquemment citée et qui pose souvent le problème d'être identifiée avec exactitude, est constituée par les populations communément appelées "dispersés", à savoir celles ayant trouvé refuge dans les familles ou les infrastructures communautaires publiques. Les familles des militaires qui, au cours de la crise ont été accueillies et hébergées dans les casernes des 5 régions militaires sont comptées dans cette dernière catégorie.

En effet, depuis le déclenchement de la crise de 1993, certaines familles des militaires ou de leurs parentés ont dû fuir les tueries et ont trouvé refuge dans les casernes militaires. Cette situation a été aggravée par l'insécurité qui a suivi et les effectifs sont allés sans cesse croissants.

Ces familles sont au nombre de 995 et vivent une situation de précarité et de misère. Ces populations sinistrées des casernes militaires sont en majorité composées de femmes, enfants et des veuves et orphelins à cause de la guerre qui a emporté leurs maris et parents.

Avec la mise en place des institutions démocratiques issues des élections organisées au cours de l'année 2005, un climat de sérénité s'est rétabli progressivement entre les différentes composantes sociales et ethniques qui sortent de la logique de la violence et de destruction pour se concentrer aux activités de reconstruction, réconciliation, d'amélioration de leurs conditions de vie et de retour à la paix tant souhaitée.

En soutenant le retour et la réinstallation en faveur de diverses catégories de sinistrés ayant été fortement affectés par la crise qui a sérieusement touché les provinces de Bujumbura-rural, Bubanza et Cibitoke pendant plus de 14 ans déjà, la mise en œuvre du présent projet contribuera de façon significative à la consolidation de la paix dans cette zone et dans la partie limitrophe de la Mairie de Bujumbura qui héberge encore un bon nombre de sinistrés en provenance de ces 3 provinces.

La consolidation de la paix se manifestera à travers l'accueil pacifique des retournés par les anciens voisins restés sur collines, l'acceptation mutuelle et la cohabitation dans l'esprit de réconciliation entre ces derniers et les retournés.

En outre, la restructuration en cours des corps de défense et de sécurité a amené les autorités en charge des réformes au niveau des Forces de défense et de sécurité à envisager d'évacuer toutes les personnes civiles hébergées dans les camps militaires des cinq régions y compris les conjoints des militaires et leurs enfants. La réintégration de cette autre catégorie de déplacés s'impose et doit être prise en compte à travers les programmes du MSNRRDPHG.

Pour permettre l'élaboration de ce projet, différentes étapes préliminaires ont été menées parmi lesquelles la collecte de données qui a permis d'élaborer le tableau en annexe, montrant la répartition actuelle des effectifs par caserne.

2. DEMARCHE

Le projet se fixe l'objectif global d'appuyer la réinsertion et la réintégration sociale de déplacés vivant dans les casernes militaires en vue de rendre possible la réhabilitation de celles-ci. Deux options de réinstallation sont préconisées : (i) dans les anciennes propriétés et (ii) en villages aménagés. Chaque famille choisira individuellement l'option préférée.

Pour réaliser cet objectif, la démarche vise à apporter une réponse aux besoins primordiaux ressentis au niveau des bénéficiaires ; à savoir : pouvoir regagner dignement leurs milieux d'origine, bénéficier d'un accueil et d'une cohabitation pacifique vis-à-vis des anciens voisins restés sur collines ainsi que, prioritairement, l'accès au logement décent ou la réinstallation dans d'autres endroits où l'accès aux services sociocommunautaires de base est garanti. Aussi, dans le contexte actuel de lutte contre la pauvreté au sens large, d'autres appuis visant la relance des activités économiques seront offerts par la suite aux bénéficiaires pour leur réintégration économique.

Les interventions seront menées autour des résultats attendus ci-après :

Résultat 1 : le retour et la réinstallation de 995 familles dans leurs anciennes propriétés ou sur des sites villages aménagés sont organisés et facilités.

Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants dispose des listes de ces familles déplacées ainsi que leur composition familiale. Ces listes ont été élaborées par les entités administratives de bataillon. Le premier travail consistera à effectuer des descentes dans toutes les casernes abritant ces déplacés (selon la liste et la localisation géographique en annexe) pour vérifier l'exactitude et la conformité de ces listes. Ce travail sera effectué par l'équipe du MSNRRDPHG avec l'appui des membres de l'Unité de Gestion des Projets PBF au MDNAC. Au cours de ces descentes, les deux équipes, avec le concours des responsables des casernes, enregistreront également l'option de réinsertion souhaitée par chaque famille ainsi que la zone de retour. Un plan de descentes a déjà été élaboré et s'étendra sur trois semaines.

Le projet se chargera d'organiser le transport de ces familles jusqu'au lieu de réinstallation en contractant des transporteurs privés selon les lieux de destination. En fonction des différentes destinations, on déterminera la durée nécessaire pour transporter toutes les familles de façon continue, et des contrats de location des bus seront conclus conséquemment avec ces transporteurs privés.

Résultat 2: la cohabitation pacifique et la réconciliation entre les candidats au retour et les communautés d'accueil sont consolidées.

Des descentes seront organisées dans toutes les provinces et communes correspondant aux zones de retour en vue de préparer le retour des familles déplacées en mettant en place des mécanismes garantissant un accueil pacifique. Dans ce sens, des rencontres avec les Commandants des Régions Militaires, les Gouverneurs de Provinces et Administrateurs des Communes concernées, ainsi que les acteurs locaux de la Société Civile, seront tenues.

Cette deuxième série de descentes sera décalée de deux semaines par rapport à la première étape qui correspond au démarrage du projet.

Résultat 3 : la relance de l'activité économique de base en faveur des retournés, principalement dans le domaine de l'agriculture et élevage est appuyée et promue.

Etant donné que le groupe cible est majoritairement composé d'agriculteurs, chaque ménage recevra un kit agropastoral composé de semences, d'engrais chimiques, d'outils aratoires et un ou deux animaux pour le petit élevage.

Les avis et considérations des bénéficiaires sur la définition et la composition des kits seront recueillis lors des descentes d'identification et vérification des listes (première étape).

Il est à signaler que pour les autres besoins additionnels de ces familles en rapport avec leur réintégration économique, ils seront obtenus dans le cadre global des synergies des autres projets en cours ou à exécuter dans leurs entités communautaires respectives notamment dans le cadre du Programme Social d'Urgence, des interventions des Projets d'Appui au Rapatriement et Réinsertion des Sinistrés (PARESI) et d'Appui au Programme Burundais de Réinsertion et de Réintégration des Sinistrés (APRS) sous tutelle du MSNRRDPHG, du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP, le Projet « SINISTRES » en cours d'analyse par le Comité de Pilotage du PBF, etc...

Résultat 4 : la reconstruction des maisons pour logements en faveur des retournés selon l'option de réinstallation choisie est facilitée.

Le projet envisage organiser un appui à l'auto construction de maisons en faveur des familles déplacées vivant dans les camps militaires. Dans le cadre du Projet Casernement, il est prévu de doter a ces familles 30 tôles. Ces tôles sont déjà commandées. L'organisation de l'auto construction de maison sera basée sur la stratégie d'entraide sociale et de solidarité communautaire notamment pour la fabrication de briques et l'élévation des murs des maisons en faveur des retournés. Ces derniers ne recevront du projet que les matériaux dont ils ne peuvent pas eux-mêmes facilement acquérir notamment les tôles (voir Projet BDI/B/2), les clous, les portes et fenêtres, ainsi que les feuillards de fer (Imburumbu) qui servent pour bien attacher les éléments de charpente et de toiture sur les murs afin d'éviter que ces derniers puissent être facilement emportés par le vent comme c'est souvent le cas. Afin de compléter la décence et assurer un minimum d'assainissement, chaque kit individuel « maison » comprendra une latrine individuelle

3. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mis en œuvre sous l'autorité du MSNRRDPHG avec l'appui de l'agence partenaire Nations Unies, tandis que certaines activités seront mises en œuvre par d'autres partenaires ou entités nationales. Les Coprésidents du Comité de Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale pour la bonne réalisation du projet.

Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre de la structure suivante :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises ; et (3) examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de références du Comité de pilotage conjoint.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Le Comité technique de suivi du projet *Casernement des membres de la Force de Défense Nationale (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations* supervisera et assurera le suivi du présent projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation du plan de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi du projet « Casernement » pourra être élargi aux partenaires intéressés par la question de réinstallation des sinistrés.
- **Ministère / Entité nationale de tutelle.** Le projet sera réalisé sous la Direction du MSNRRDPHG, conjointement avec l'agence partenaire Nations Unies désignée, qui rendront compte de l'état de mise en œuvre du projet au Comité de Suivi Technique approprié.
- **Agence Partenaire Nations Unies.**¹ Le projet sera exécuté et mis en œuvre avec l'appui de l'Agence Partenaire Nations Unies, qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques

¹ Le terme 'Agence Partenaire Nations Unies' inclut toutes les entités du système présent au Burundi, y compris BINUB, les programmes, fonds, départements et agences des Nations Unies.

et financiers du projet, conformément aux règles et procédures de l'Agence Partenaire.² Dans ce cadre, l'Agence Partenaire sera responsable pour la gestion des fonds alloués aux projets, ainsi que toute transaction financière (voir section V). L'Agence Partenaire et le BINUB fourniront aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de X staff dans l'unité de gestion et de coordination ainsi que des actions visant le renforcement des structures d'accueil des projets (voir section II). L'agence partenaire assurera aussi le contrôle de la qualité dans la mise en œuvre et la gestion du projet.

1. Composition et administration des unités de gestion et coordination

Compte tenu du court délai du projet (1 mois et demi), la supervision générale et l'orientation pour la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats sera confiée aux structures existantes au MSNRRDPHG comme il en a été le cas pour le « Projet d'Appui à la mise en place de la Commission Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités » en cours d'exécution sur financement du PBF et sous tutelle du même Ministère. La personne responsable sera désignée par le Ministre de tutelle qui aura les responsabilités spécifiques ci) après :

- le développement du plan de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des transactions du projet ;
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation du rapport financier et narratif.

La Section Intégrée du BINUB ou l'Agence Partenaire Nations Unies, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, pourra détacher dans l'unité de gestion du projet des experts supplémentaires si besoin est.

2. Sélection de partenaires et des agences de mise en œuvre

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG ou des compagnies privées) sera faite selon les règles et procédures de l'agence partenaire des Nations Unies. En général, cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair et qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures de l'agence partenaire.

3. Gestion financière

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par l'agence partenaire Nations Unies qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par la MSNRRDPHG. Dans ce cadre, et selon les procédures de l'agence partenaire, le ministère proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et l'agence sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le ministère veillera à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursments et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet notamment la possibilité de sous contracter des entités nationales.

4. Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

² Pour les projets qui seront appuyés du point de vue technique par le BINUB, la responsabilité programmatique sera partagée entre l'agence partenaire et le BINUB, à travers la section intégrée appropriée, qui inclut également l'agence qui aura la responsabilité financière pour le projet.

- Par l'agence partenaire des Nations Unies / le responsable du projet désigné par le ministère, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;
- Par le Comité de Pilotage, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

5. Audits

Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles des deux entités concernés.

4. ANALYSE DES RISQUES ET HYPOTHESES

Le premier risque concerne avant tout la volonté des personnes restées sur collines pour participer à l'accueil et à la cohabitation pacifique avec les sinistrés qui manifestent la volonté de regagner leurs collines. En effet, les quatorze années de guerre que vient de vivre le Burundi auront été très éprouvantes pour toutes les catégories et les dissensions d'ordre ethniques ne sont pas encore définitivement éradiquées.

Dans ce sens, il y a risque que certains membres des communautés restées sur collines pourraient se montrer hostiles et s'opposer au retour de leurs anciens voisins pour avoir pris ou occupé leurs biens illégalement. L'administration locale doit être vigilante et anticiper sur ce genre de situation qui ne concourt pas à la réalisation de l'objectif du projet.

Par ailleurs, les candidats au retour pourraient craindre qu'il se reproduise encore des perturbations sécuritaires qui ne sont pas par ailleurs à exclure dans une période de post conflit. Le Gouvernement doit tout faire pour éviter les blocages au niveau du fonctionnement du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi (MCVS) par rapport aux Accords de cessez-le-feu conclu avec le FNL-PALIPEHUTU qui affecteraient sans doute la mise en œuvre du projet.

Ce mécanisme doit être relancé et fonctionner.

Le deuxième risque pourrait être imputable à la lenteur dans le décaissement des fonds pour ce projet et dans la passation des marchés qui risquent d'être trop longues. De même, par rapport à la nature des activités de ce projet et au calendrier d'exécution du Projet Casernement qui est en cours d'exécution. Le début des travaux par les entreprises de construction est conditionné par la relocalisation des ces familles. Une concertation étroite entre le MSNDPHG, le MDNAC et le BINUB sera indispensable pour régler à temps tous les aléas qui surviendraient en cours d'exécution.

10. BUDGET PAR CATEGORIE

	Unité	Qté	Coût unitaire	Coût total en Fbu	Coût Total en USD
Personnel				7,000,000	6,167
Missions d'identification dans les différentes casernes concernées.	Forfait			3,000,000	2,643
Missions de sensibilisation des communautés/administration locales	Forfait			4,000,000	3,524
Sous traitance				201,403,000	177,448
Activité 3.1 : - Octroi des kits pour le démarrage des activités économiques de base	Ticket	995	83,000	82,585,000	72,762
Activité 3.2 : - Transport	Famille	995	11 000	10,945,000	9,643
Activité 3.3 : - Mission de convoi	Forfait			3,000,000	2,643
Activité 4.1 : - Octroi des matériaux non disponibles chez les bénéficiaires (3 portes, 4 fenêtres, clous, feuillards de fer)	Famille	995	105 400	104,873,000	92,399
Sous total 1				208,403,000	183,615
Imprévus				16,950,000	14,934
Sous total 2				225,353,000	198,549
Frais de gestion 7%				15,774,710	13,898
Total				241,127,710	212,447

Taux de change novembre 2007 : 1 US \$ = 1.135FBU

1. CHRONOGRAMME

Resultats/Activités	Janvier 2007				Février 2008	
	S1	S2	S3	S4	S1	S2
Résultat 1 : l'identification et la vérification des bénéficiaires selon les options de réinsertion souhaitées et les zones de retour sont bien assurée avec la contribution des structures de commandement des casernes						
- Missions (descentes) dans les différentes casernes concernées.						
Résultat 2 : Les administrations locales et les communautés d'accueil dans les zones de retour sont sensibilisées à l'accueil pacifique des dites familles						
- Missions (descentes) dans les différentes zones concernées.						
Résultat 3 : Le retour et relance des activités économiques de base en faveur des dites familles sont appuyés						
- Octroi des kits pour le démarrage des activités économiques de base.						
- Transport						
- Mission de convoi						
Résultat 4 : L'Appui à l'auto-construction de maisons sur collines de retour est assuré avec participation des communautés d'accueil par l'entraide sociale						
Octroi des matériaux non disponibles chez les bénéficiaires (3 portes, 4 fenêtres, clous, feuillards de fer)						
Evaluation du Projet						

ANNEXE 1

Répartition des familles déplacées par caserne

CASERNE	EFFECTIF
Caserne Mwaro	29
Caserne Mutukura	17
3ème Bataillon Commando	78
Caserne Kayanza	38
4ème Bataillon Commando	44
Caserne Muyinga	30
Caserne Kirundo	20
Caserne Rumonge	21
Caserne Nyanza-Lac	21
6ème Bataillon Commando	25
Caserne Bururi	67
1er Bataillon Para	50
2ème Bataillon Commando	89
Caserne Gakumbu	33
11ème Bataillon Blindé.	52
Base Logistique/FDN	77
Caserne Ngagara	48
Caserne Défense contre Avions	32
Caserne SOCARTI	20
ISCAM	26
Base Aérienne Bujumbura	12
Caserne Gatumba	15
Caserne Muzinda	27
Caserne Cibitoke	29
Unité Garde Lacustre	18
22ème Bataillon Blindé	32
BAG	21
Caserne Karuzi	24
TOTAL	995

Annexe 2

BUDGET PAR ACTIVITES

Résultat/Activité	Unité	Qté	Coût unitaire	Coût total en Fbu	Coût Total en USD
Résultat 1 : L'identification et la vérification des bénéficiaires selon les options de réinsertion souhaitées et les zones de retour sont bien assurées avec contribution des structures de commandement des casernes.				3,000,000	2,643
Activité 1 : - Missions (descentes) dans les différentes casernes concernées.	Forfait			3,000,000	2,643
Résultat 2 : Les administrations locales et les communautés d'accueil dans les zones de retour sont sensibilisées à l'accueil pacifique des dites familles.				4,000,000	3,524
- Missions (descentes) dans les différentes zones concernées.	Forfait			4,000,000	3,524
Résultat 3 : Le retour et la relance des activités économiques de base en faveur des familles appuyées.				96,530,000	85,048
Activité 3.1 : - Octroi des kits pour le démarrage des activités économiques de base	Kit	995	83,000	82,585,000	72,762
Activité 3.2 : - Transport	Famille	995	11 000	10,945,000	9,643
Activité 3.3 : - Mission de convoi	Forfait			3,000,000	2,643
Résultat 4 : L'Appui à l'auto-construction de maisons est assuré avec participation des communautés d'accueil par l'entraide sociale.				104,873,000	92,399
Activité 4.1 : - Octroi des matériaux non disponibles chez les bénéficiaires (3 portes, 4 fenêtres, clous, feuillards de fer)	Famille	995	105 400	104,873,000	92,399
Sous total 1				208,403,000	183,615
Imprévus				16,950,000	14,934
Sous total 2				225,353,000	198,549
Frais de gestion 7%				15,774,710	13,898
Total				241,127,710	212,447

Taux de change novembre 2007 : 1US\$= 1 135FBU